



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°IDF-001-2026-10

PUBLIÉ LE 1 OCTOBRE 2026

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé d'Ile-de-France-Direction de l'Offre de Soins (DOS)**

IDF-2026-09-27-00003 - Acte de déclaration n° DOS -  
2026/2486?? portant fonctionnement du laboratoire de biologie  
médicale commun bi-sites « GHT?? Confluence » sis 40 avenue de  
Verdun 94000 CRETEIL (3 pages)

Page 3

IDF-2026-09-27-00002 - Arrêté n° DOS - 2026 / 2477 portant  
modification de l'autorisation de fonctionnement des laboratoires de  
biologie médicale de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris, sis 55,  
boulevard Diderot 75012 PARIS (3 pages)

Page 7

## **Agence Régionale de Santé - Délégation Départementale de la Seine Saint-Denis / Département Territoires - Parcours de soins**

IDF-2026-09-21-00019 - Arrêté n° SG/DRH 2026-010 du 21 septembre  
2026 portant nomination de Madame Annie LELIEVRE aux fonctions de  
Directrice adjointe de la délégation départementale de  
Seine-Saint-Denis de l'Agence régionale de santé Île-de-France (1  
page)

Page 11

## **Direction de la sécurité sociale-Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale /**

IDF-2026-09-30-00003 - Arrêté du 30 septembre 2026 portant  
modification de la composition du conseil d'administration de  
l'Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et  
d'Allocations Familiales (URSSAF) Ile-de-France (2 pages)

Page 13

Agence Régionale de Santé

IDF-2026-09-27-00003

Acte de déclaration n° DOS - 2026/2486  
portant fonctionnement du laboratoire de  
biologie médicale commun bi-sites « GHT  
Confluence » sis 40 avenue de Verdun 94000  
CRETEIL

## **AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE**

### **Acte de déclaration n° DOS – 2026/2486 portant fonctionnement du laboratoire de biologie médicale commun bi-sites « GHT Confluence » sis 40 avenue de Verdun 94000 CRETEIL**

#### **LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE**

- VU** Le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;
- VU** La loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009, modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;
- VU** La loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;
- VU** Le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;
- VU** Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** L'arrêté n° DS 2024/0034 du 29 avril 2024 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;
- VU** L'acte de déclaration n° DOS-2024/2191 du 18 juin 2024 portant fonctionnement du laboratoire de biologie médicale du Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil, sis 40 Avenue de Verdun 94000 CRETEIL ;
- VU** L'acte de déclaration n° DOS-2026/1836 en date du 29 mai 2026 portant fonctionnement du laboratoire de biologie médicale du Centre Hospitalier Intercommunal Lucie et Raymond Aubrac sis 40 Allée de la Source, 94190 VILLENEUVE SAINT-GEORGES ;
- VU** La convention constitutive du Groupement Hospitalier de Territoire « Confluence » en date du 9 janvier 2017 et son projet médical partagé ;

**CONSIDÉRANT** La demande adressée le 3 juillet 2026 et complétée le 17 septembre 2026 par Monsieur Kévin LAMULLE, directeur des parcours patients des Hôpitaux Confluence, portant sur :

- La constitution d'un laboratoire de biologie médicale commun bi-sites « GHT Confluence », dans le contexte du regroupement du Centre hospitalier intercommunal de Créteil (CHIC) et du Centre hospitalier intercommunal de Villeneuve-Saint-Georges Lucie & Raymond Aubrac (CHIV) au sein des Hôpitaux Confluence ;
- L'actualisation de la liste des biologistes médicaux exerçant sur les deux sites, notamment suite de la cessation des fonctions du Dr Emmanuelle VARON à effet au 1<sup>er</sup> juin 2026 et du Dr Rita CREIDY à effet au 1<sup>er</sup> mars 2026 ;

- CONSIDERANT** La copie de la convention conclue le 2 juillet 2026 entre le CHIC, établissement support du GHT, et le CHIV, portant création d'un laboratoire de biologie médicale commun multi-sites du groupement hospitalier de territoire (GHT) Confluence dénommé « laboratoire de biologie médicale GHT Confluence », placé sous une gouvernance médicale commune ; qu'en vertu de cette convention, le site du CHIC est désigné « laboratoire principal » et celui du CHIV « laboratoire de réponse rapide » ;
- CONSIDERANT** La copie des plans des locaux du site du Centre hospitalier intercommunal de Créteil (CHIC) et du site du Centre hospitalier intercommunal de Villeneuve-Saint-Georges Lucie & Raymond Aubrac (CHIV) ;
- CONSIDERANT** La liste des examens de biologie médicale pratiqués sur chacun des deux sites ainsi que liste des biologistes médicaux en exercice ;
- CONSIDERANT** L'attestation d'accréditation délivrée par le COFRAC au laboratoire de biologie médicale du centre hospitalier intercommunal de Créteil n° 8-3269 Rév. 14, ayant pour date de prise d'effet le 10/04/2025 et pour date de fin de validité le 30/09/2028, ainsi que l'attestation n° 8-3266 Rév.16 délivrée par le COFRAC au laboratoire de biologie médicale du CHI Lucie et Raymond Aubrac 94190 Villeneuve-Saint-Georges, ayant pour date de prise d'effet le 29/05/2026 et pour date de fin de validité le 30/11/2028 ;

#### **PREND ACTE DE LA DECLARATION :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2026, le laboratoire de biologie médicale « GHT Confluence », sis 40 avenue de Verdun 94000 CRETEIL, enregistré dans le fichier FINESS EJ sous le n° 94 011 001 8 fonctionne sur les deux sites ouverts au public ci-dessous :

- Site du Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil, site principal  
40 avenue de Verdun 94000 CRETEIL  
Fonctionne 7j/7 24h/24 (accueil ouvert de 8h à 16h30)  
Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée), d'immunologie-hématologie (hématocytologie, hémostase, immuno-hématologie, allergie, auto-immunité, immunologie cellulaire spécialisée et histocompatibilité) et de microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse, virologie)  
N° FINESS ET en catégorie 355 : 94 000 057 3
- Site du Centre Hospitalier Intercommunal Lucie et Raymond Aubrac  
40 Allée de la Source, 94190 VILLENEUVE SAINT GEORGES  
Fonctionne 7j/7 24h/24 (accueil ouvert de 8h à 16h30)  
Pratiquant les activités de biochimie générale, immunologie-hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie) et microbiologie (examens directs, Gram etensemencements de prélèvements urgents en bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse, virologie)  
N° FINESS ET en catégorie 355 : 94 000 059 9

La liste des biologistes médicaux exerçant au sein du laboratoire de biologie médicale est la suivante :

Site du CHIC :

- Nathalie SOISMIER, pharmacien, biologiste-responsable du LBM commun bi-sites
- Riadh MILED, pharmacien biologiste
- Anne-Sophie BOURREL, pharmacien biologiste
- Nathalie CURVALE, médecin biologiste
- Mounira SMATI-LAFARGE, médecin biologiste

- Bassem KHAZEM, pharmacien biologiste
- Nazanin BAYANI FOROUZIN, médecin biologiste exerçant à raison de 0.4 ETP en cumul emploi-retraite jusqu'au 30/11/2026
- Ibrahim NEMER, pharmacien biologiste
- Juliette VO XUAN, pharmacien biologiste
- Melinda CHEMINET, médecin biologiste
- Karim ABDENNEBI, pharmacien biologiste exerçant à raison de 0.1 ETP
- Alexandra TEBOUL, pharmacien biologiste
- Yasmina AIDOUNI, pharmacien biologiste

Site du CHIV :

- Laurence GIRARD-GHISALBERTI, pharmacien biologiste
- Camille CORLOUER, pharmacien biologiste
- Oussama MOURI, pharmacien biologiste
- Maamar REFFAS, pharmacien biologiste
- Mustapha TALEB, pharmacien biologiste

**ARTICLE 2°:** Les actes de déclaration n° DOS – 2024/2191 du 18 juin 2024 portant fonctionnement du laboratoire de biologie médicale du Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil (CHIC), sis 40 avenue de Verdun 94000 CRETEIL et n° DOS – 2026 / 1836 du 29 mai 2026 portant fonctionnement du laboratoire de biologie médicale du Centre Hospitalier Intercommunal Lucie et Raymond Aubrac sis 40 Allée de la Source, 94190 VILLENEUVE SAINT-GEORGES, sont abrogés.

**ARTICLE 3° :** Un recours contentieux contre le présent acte de déclaration peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

**ARTICLE 4°:** La Directrice-adjointe du pôle Efficience de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent acte de déclaration qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 27 septembre 2026

Le Directeur général de l'Agence  
régionale de santé d'Ile-de-France

Par délégation,

La directrice-adjointe du Pôle Efficience

**signé**

Laure-Anne SCHERRER

Agence Régionale de Santé

IDF-2026-09-27-00002

Arrêté n° DOS - 2026 / 2477 portant  
modification de l'autorisation de  
fonctionnement des laboratoires de biologie  
médicale de l'Assistance Publique - Hôpitaux de  
Paris, sis 55, boulevard Diderot 75012 PARIS

## **AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE**

**Arrêté n° DOS – 2026 / 2477**

**portant modification de l'autorisation de fonctionnement des laboratoires de biologie  
médicale de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris,  
sis 55, boulevard Diderot 75012 PARIS**

### **LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE**

- VU** Le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;
- VU** La loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;
- VU** La loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n°2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;
- VU** Le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;
- VU** Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence Régionale de santé d'Ile-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** L'arrêté n° DS-2024/0034 du 29 avril 2024 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;
- VU** L'arrêté n° DOS-2026/1598 en date du 14 avril 2026 portant modification de l'autorisation de fonctionnement des laboratoires de biologie médicale de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, sise 55, boulevard Diderot à PARIS (75012) ;

**CONSIDERANT** La demande du 10 juin 2026 de la direction de la stratégie et de la transformation de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, sise 55, boulevard Diderot à PARIS (75012), visant à actualiser l'autorisation de fonctionnement des onze laboratoires de biologie médicale exploités par l'établissement de santé de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP) afin de prendre en compte :

- L'ouverture, à compter du 15 octobre 2026, d'un nouveau site secondaire pré-analytique et analytique fermé au public, sis 8 rue Maria Helena Da Silva à Paris 14<sup>ème</sup> du laboratoire de biologie médicale du Groupe Hospitalier Cochin, rattaché au GHU AP-HP CENTRE UNIVERSITE PARIS ;

**CONSIDERANT** Que l'établissement de santé de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris est autorisé à disposer de plusieurs laboratoires de biologie médicale, en vertu des dispositions de l'article L.6222-4 du Code de la santé publique et dans les conditions prévues à l'article D.6222-11 du même code ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** **A compter du 15 octobre 2026**, l'établissement public de santé de l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris, dont le siège social est situé au 55, boulevard Diderot à PARIS (75012), enregistré dans le fichier FINESS EJ sous le n° 75 071 218 4, est autorisé à exploiter les onze laboratoires de biologie médicale listés ci-dessous :

1. GHU AP-HP CENTRE UNIVERSITE PARIS, LBM du GH Cochin  
Site principal : GH Cochin, 27 rue du Faubourg St Jacques, 75014 Paris  
Site secondaire : Hôtel Dieu, 1 place du Parvis Notre Dame, 75004 Paris  
**Site secondaire : 8 rue Maria Helena Da Silva, 75014 Paris**  
Biologiste responsable : Pr Camille GOBEAUX  
N° FINESS ET : 75 010 016 6
2. GHU AP-HP CENTRE UNIVERSITE PARIS, LBM de l'Hôpital Européen Georges-Pompidou  
Site principal : Hôpital Européen Georges-Pompidou, 20 rue Leblanc, 75015 Paris  
Biologiste responsable : Pr Nicolas PALLET  
N° FINESS ET : 75 080 344 7
3. GHU AP-HP CENTRE UNIVERSITE PARIS, LBM du GH Necker Enfants Malades  
Site Principal, 149 rue de Sèvres, 75015 Paris  
Biologiste responsable : Pr Delphine BORGEL  
N° FINESS ET : 75 010 020 8
4. GHU AP-HP HU HENRI MONDOR, LBM des Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor,  
Site principal : HU Henri Mondor, 51 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 94011 Créteil  
Biologiste responsable : Pr Jean-Michel PAWLITSKY  
N° FINESS ET : 94 010 002 7
5. GHU AP-HP NORD UNIVERSITE DE PARIS, LBM de l'hôpital Robert-Debré  
Site principal : Hôpital Robert Debré, 48 boulevard Sérurier, 75019 Paris  
Biologiste responsable : Pr Guislaine CARCELAIN  
N° FINESS ET : 75 080 345 4
6. GHU AP-HP NORD UNIVERSITE DE PARIS, LBM des hôpitaux Saint-Louis et Lariboisière-Fernand Widal  
Site principal : Hôpital Saint-Louis, 1 avenue Claude Vellefaux, 75010 Paris  
Site secondaire : Hôpital Lariboisière-Fernand Widal, 2 rue Ambroise Paré, 75010 Paris  
Biologiste responsable : Dr Julien FONSART  
N° FINESS ET : 75 010 007 5
7. GHU AP-HP NORD UNIVERSITE DE PARIS, LBM des hôpitaux Bichat, Beaujon et Louis-Mourier  
Site principal : Hôpital Bichat, 46 rue Henri-Huchard, 75018 Paris  
Site secondaire : Hôpital Beaujon, 100 boulevard du Général Leclerc, 92110 Clichy  
Site secondaire : Hôpital Louis Mourier, 178 rue des Renouillers, 92000 Colombes  
Biologiste responsable : Pr Laurence ARMAND-LEFEBVRE  
N° FINESS ET : 75 010 023 2
8. GHU AP-HP UNIVERSITE PARIS SACLAY, LBM des hôpitaux Raymond-Poincaré et Ambroise Paré  
Site principal : Hôpital Ambroise Paré, 9 avenue Charles de Gaulle, 92100 Boulogne Billancourt

Site secondaire : Hôpital Raymond Poincaré, 104 boulevard Raymond Poincaré, 92380 Garches  
Biologiste responsable : Pr Elyanne GAULT  
N° FINESS ET : 92 010 001 3

9. GHU AP-HP UNIVERSITE PARIS SACLAY, LBM des hôpitaux Bicêtre, Paul-Brousse et Antoine Bécère  
Site principal : Hôpital Bicêtre, 78 rue du Général Leclerc, 94275 Le Kremlin-Bicêtre cedex  
Site secondaire : Paul Brousse, 12 avenue Paul Vaillant Couturier, 94804 Villejuif cedex  
Site secondaire : Antoine Bécère : 157 rue de la Porte de trivaux, 92141 Clamart cedex  
Biologiste responsable : Dr Céline DESCONCLOIS  
N° FINESS ET : 94 010 004 3

10. GHU AP-HP HU PARIS SEINE- SAINT-DENIS, LBM des Hôpitaux Avicenne et Jean Verdier  
Site principal : Hôpital Avicenne, 125 rue de Stalingrad, 93009 Bobigny cedex  
Site secondaire : Hôpital Jean Verdier, avenue du 14 juillet, 93143 Bondy Cedex  
Biologiste responsable : Pr Pierre-Olivier SCHISCHMANOFF  
N° FINESS ET : 93 010 003 7

11. GHU AP-HP SORBONNE UNIVERSITE, LBM des Hôpitaux Pitié-Salpêtrière – Charles Foix, Saint-Antoine, Armand Trousseau, Rothschild et Tenon  
Site principal : Hôpital Pitié Salpêtrière, 47-83 boulevard de l'hôpital, 75013 Paris  
Site secondaire : Hôpital Saint Antoine, 184 rue du Faubourg Saint Antoine, 75012 Paris  
Site secondaire : Hôpital Armand Trousseau, 26 avenue du Docteur Arnold Netter, 75012 Paris  
Site secondaire : Hôpital Rothschild, 5 rue Santerre, 75012 Paris  
Site secondaire : Hôpital Tenon, 4 rue de la Chine, 75020 Paris  
Biologiste responsable : Pr Rachel LEVY  
N° FINESS ET : 75 010 012 5

**ARTICLE 2° :** L'arrêté n° DOS–2026/1598 en date du 14 avril 2026 portant modification de l'autorisation de fonctionnement des laboratoires de biologie médicale de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, sise 55, boulevard Diderot à PARIS (75012), est abrogé.

**ARTICLE 3° :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

**ARTICLE 4° :** La directrice-adjointe du pôle Efficience de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 27 septembre 2026

Pour le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France

Par délégation,  
La directrice-adjointe du Pôle Efficience

**Signé**

Laure-Anne SCHERRER

Agence Régionale de Santé - Délégation  
Départementale de la Seine Saint-Denis

IDF-2026-09-21-00019

Arrêté n° SG/DRH 2026-010 du 21 septembre  
2026 portant nomination de Madame Annie  
LELIEVRE aux fonctions de Directrice adjointe de  
la délégation départementale de  
Seine-Saint-Denis de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France

**AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE**

**ARRÊTÉ N° SG/DRH 2026-010**

**portant nomination de Madame Annie LELIEVRE aux fonctions de  
Directrice adjointe de la délégation départementale de Seine-Saint-Denis de l'Agence  
régionale de santé Île-de-France**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE**

- VU** le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences régionales de santé ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à compter du 29 avril 2024 ;

**ARRÊTE**

- ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Madame Annie LELIEVRE est chargée des fonctions de Directrice adjointe de la délégation départementale de Seine-Saint-Denis de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 7 septembre 2026.
- ARTICLE 2 :** La Directrice de la délégation départementale de Seine-Saint-Denis de l'Agence régionale de santé Île-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région d'Île-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 21 septembre 2026

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France

**SIGNÉ**

Denis ROBIN

Direction de la sécurité sociale-Mission nationale  
de contrôle et d'audit des organismes de  
sécurité sociale

IDF-2026-09-30-00003

Arrêté du 30 septembre 2026 portant  
modification de la composition du conseil  
d'administration de l'Union de Recouvrement  
des cotisations de Sécurité Sociale et  
d'Allocations Familiales (URSSAF) Ile-de-France

**ARRÊTÉ du 30 septembre 2026**  
**portant modification de la composition du conseil d'administration de l'Union de Recouvrement des**  
**cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales (URSSAF) Ile-de-France**

**La ministre de la Santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 213-2, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2025 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2026 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'Union pour le Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté du 27 mars 2026 portant modification de la composition du conseil d'administration de l'Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales (URSSAF) Ile-de-France ;

Vu les arrêtés du 18 juin 2026 portant modification de la composition du conseil d'administration de l'Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales (URSSAF) Ile-de-France ;

Vu l'arrêté du 29 septembre 2026 portant modification de la composition du conseil d'administration de l'Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales (URSSAF) Ile-de-France

Vu la proposition de candidature émanant, au titre des représentants des travailleurs indépendants, de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) ;

Vu l'arrêté du 26 juin 2026 portant délégation de signature à Monsieur Guy-Michaël DALIN, Chef d'antenne des régions Ile-de-France et Centre Val-de-Loire de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>**

L'arrêté du 29 septembre 2026 est retiré.

**Article 2**

La composition du conseil d'administration de l'Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales d'Ile-de-France est modifié comme suit :

## **2° En tant que Représentant des employeurs**

*Sur demande de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) :*

### **Titulaire :**

- Madame Leïla BOUKHNAZER sur poste vacant.

### **Article 3**

Le chef d'antenne des régions Ile-de-France et Centre-Val de Loire de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 30 septembre 2026

**La ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées**

Pour la ministre et par délégation :

***Signé***

Guy-Michaël DALIN